

CONVERSION DE LA DETTE EN VERTU DE L'ACTE 60 Vict., chap. 2.

Dans le cours de l'année financière 1897-98, la Banque de Montreal, en vertu du contrat approuvé par arrêté en Conseil, en date du 17 avril 1897, a opéré la conversion des débetures de la province, dont suit l'énumération :—

Emprunt de 1874.....	\$51,586 67	
do 1876.....	58,400 00	
do 1878.....	144,000 00	
de 1880.....	21,900 00	
do 1882, Québec.....	273,000 00	
do 1894.....	97,333 34	
		\$646,220 01

Le montant de la prime payée sur ces débetures était de..... 92,456,27

\$738,676 28

L'escompte sur les fonds inscrits (inscribed stock) s'élevait à..... 82,039 17

Montant de l'émission de fonds inscrits 3 pour cent (inscribed stock) \$820,715 45

Le capital de la dette a donc augmenté, pendant l'année, de la somme de \$174,495.44.

Au 30 juin 1898, la somme totale dont la conversion avait

été opérée, était de..... \$ 3,371,553 35

Pour le rachat de laquelle, des fonds inscrits 3 per cent.

(inscribed stock) ont été émis au montant de..... 4,171,700 20

Augmentation du capital de la dette..... \$ 800,146 85

L'intérêt annuel sur ces \$3,371,553 35 de débetures con-

verties, était ordinairement de \$ 140,241 50

L'intérêt annuel sur ces \$4,171,700 20 de

fonds inscrits, résultat de la conversion,

est de..... \$ 125,151 00